



2026/1

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260402-D-2026-41-DE
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Département du Val d'Oise
Ville de **La Frette-sur-Seine**

Conseil Municipal du 2 avril 2026 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2026/41

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 25
votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Carole BERGER-JACOB, André BOURDON, Catherine GUALIM, Philippe BUIRON, Patricia LESAGE, Steve IDJAKIREN, Roxane AVELOT, Grégory BENOIT, Bernadette VOOGSGERD, Bernard BOUTIN, Christian TETARD, Laure FENOT-TETARD, Chimina NEGLOKPE, Alaine HOUREZ, Olivier MOULIN, Valérie THEVOT, Nicolas TURLAN, Benoist ERAVILLE, Judith FOHRER, Philippe WEISS, Stéphane RICHARD, Mikel CIORDIA, Céline RICHARD, Céline NEIVA-LEAL

Étaient régulièrement représentés :

Jean DECROIX par Valérie THEVOT
Julia NOJAC par Catherine GUALIM

André BOURDON a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-22 en date du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire, Monsieur le Maire Philippe AUDEBERT, pour prendre toutes décisions prévues à l'article 2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des décisions du Maire suivantes :

2026-07 : de signer un contrat avec la Société Daille-Daille, située aux 312 avenue du Général Leclerc à Nancy (54), pour l'accompagnement des utilisateurs et la maintenance technique du site de la commune, pour un montant annuel de 1800 € HT/an, et les prestations concernant l'accompagnement des utilisateurs seront facturées 180 € HT par mois de prestation, soit 2160 € HT/an.

2026-08 : de signer un contrat de maintenance d'un an reconductible avec la société BCM Foudre, située 444, rue Léa Lagrange, 59500 DOUAI afin d'assurer une maintenance préventive et corrective du matériel de protection contre la foudre sur les bâtiments communaux, pour un montant annuel de 623 € HT, soit 747.60 € TTC.

2026-09 : de signer avec le Syndicat Mixte Seine et Oise (SMSO) dont le siège social se situe 2, place André Mignot à Versailles pour la période allant du 1er avril 2026 au 1er novembre 2026. Le montant de la location est fixé à 1 500 € TTC pour la durée totale du contrat, payable en totalité à la signature.

Accusé de réception en préfecture
N° 0152672-2026-0102-105
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception en préfecture : 07/04/2026

2026-10 : de signer l'avenant n° 128973 au contrat de service YPVE proposés par la société YPOK dont le siège social est situé 9, rue des Halles 75001 PARIS, pour le remplacement d'un matériel couvert dans le cadre du contrat de service.

2026-11 : de signer le contrat de licence MDM (Mobile Device Management) permettant de sécuriser et surveiller les appareils mobiles utilisés au sein du service de la Police Municipale proposés par la société YPOK dont le siège social est situé 9, rue des Halles 75001 PARIS, pour une durée de 3 ans. Le coût annuel de la licence est de 50 € HT.

2026-12 : de solliciter auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise, au titre du dispositif ARCC Voirie – Aide aux routes communales, une subvention au taux de 15 % du coût hors taxes des travaux, plafonnés à 250 000 € soit 37 500 € pour le financement des travaux de réfection, d'aménagement et de mise en sécurité de la voirie communale.

2026-13 : de solliciter auprès Monsieur le préfet du Val d'Oise, au titre du programme 2026 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, une subvention au taux plafonné de 40 % du coût hors taxes, pour le financement des travaux de rénovation dans les bâtiments scolaires.

2026-14 : de solliciter auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise, au titre du dispositif « Fonds scolaire », une subvention au taux de 15 % du coût hors taxes des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance


André BOURDON

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 7/4/2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 7/4/2026.